

Convocation le 6 mai 2022

Publication le 18 mai 2022

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 12 mai à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mme Quinard Christine, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, M. Dudouit Jérôme, Mme Dubois-Massé Annie, M. Vandé Yves

Membres absents : Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Brun Samuel, Riccucci Sébastien (procuration à M.Delplancq)

Secrétaire : Madame Kilque Sylvie

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 14 avril 2022
- Retrait de la commune de Cours du SIVU RPI Cours-Surin-Xaintray
- Achat d'un logiciel pour la bibliothèque
- Renouvellement du contrat de M. Poussard
- Remboursement de frais à Mme Bigourd Claude
- Suppression de postes
- Nomination d'un délégué des agents au CNAS
- Loyer du logement 96 rue Patrice Coirault
- Bureau de vote des 12 et 19 juin 2022
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022 à l'unanimité

Retrait de la commune de Cours du SIVU RPI Cours-Surin-Xaintray (délibération° 1-12/05/2022)

M. Mozzi-Ravel rappelle que la fermeture de l'école de Cours est actée pour la rentrée 2023 avec une scolarisation des élèves à Champdeniers et que le SIVU RPI Cours-Surin-Xaintray s'est prononcé favorablement pour le retrait de la commune de Cours du SIVU. Certains conseillers font remarquer qu'il sera peut-être difficile de maintenir les classes avec seulement l'effectif de deux communes suite au départ des 29 élèves domiciliés à Cours. Les enseignants auront trois sections par classe au lieu de deux, l'équipe pédagogique stable depuis de nombreuses années risque de changer. Par 6 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal délibère favorablement sur le retrait de la commune de Cours du SIVU-RPI Cours-Surin-Xaintray à la date du 1^{er} septembre 2023, sous réserve que le salaire chargé complété des différentes primes de l'ATSEM affectée à l'école de Cours, dont le poste sera fermé au 31 août 2023, soit totalement pris en charge par la commune de Cours pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, dans le cas où cet agent ne serait pas reclassé dans une autre collectivité.

Achat d'un logiciel pour la bibliothèque (délibération n° 2-12/05/2022)

M. le Maire présente le devis du logiciel ORHEE Premier NX proposé par C3rb informatique 12740 La Loubière pour utilisation à la bibliothèque d'un montant de 2 450 € HT comprenant la fourniture, l'installation et la formation des utilisateurs. Une maintenance annuelle de 199 € est à rajouter. Un abonnement « les libraires.fr » de 80 € HT annuel est proposé.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis avec la maintenance et l'abonnement.

Renouvellement du contrat de M. Poussard (délibération n° 3-12/05/2022)

M. le Maire expose le fait que le Contrat Unique d'Insertion de M. Kylian Poussard arrive à échéance le 30 juin 2022. M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de travail de cet agent, à temps complet (35 heures), pour un an sous réserve de l'accord de Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Etat ainsi que le contrat CUI correspondant à compter du 1^{er} juillet 2022.

Remboursement de frais à Mme Bigourd Claude (délibération n° 4-12/05/2022)

Le conseil municipal décide de rembourser les frais de repas, d'indemnités kilométriques, de péage, de parking à Madame Claude Bigourd, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe lorsqu'elle effectuera des journées de formations en dehors de la commune.

Suppression de postes (délibération n° 5-12/05/2022)

Le conseil municipal décide de supprimer les postes suivants actuellement non pourvus :

- 1 poste d'adjoint technique territorial créé par délibération n° 6-12/07/2018 du 12 juillet 2018,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe créé par délibération n° 1-10/12/2021 du 12 décembre 2021.

Nomination d'un délégué des agents au CNAS (délibération n° 6-12/05/2022)

En raison du départ à la retraite de Mme Claudette Basty, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un nouveau délégué des agents au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Est élue : Madame Claude Bigourd, secrétaire de mairie

Loyer du logement 96 rue Patrice Coirault (délibération n° 7-12/05/2022)

La dernière locataire est partie en décembre 2020. Le montant du loyer était de 514,70 euros. Considérant que des travaux ont été réalisés, le conseil municipal fixe le prix de location du logement situé au 96 rue Patrice Coirault à 520 euros mensuel à compter du 1^{er} juin 2022.

Bureau de vote des 12 et 19 juin 2022

☞ 12 juin : 8 h – 13 h : Mme Quinard, Kilque, Dubois-Massé
13 h – 18 h : M. Jeannot, Delplancq, Dudouit

☞ 19 juin : 8 h – 13 h : MM. Chasseau, Blanchet, Vandé
13 h – 18 h : M. Delplancq, Mme Fourré, M. Weill

Compte rendu EPCI et commissions

Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise : M. Delplancq a assisté à une réunion concernant les ragondins. Une réévaluation du tarif va être effectuée pour la capture des ragondins. Le syndicat recherche des piégeurs, une formation gratuite sera assurée.

Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise : M. Jeannot a reçu les représentants du syndicat pour le projet de l'aire de loisirs. Le ruisseau pourra être modifié pour créer des méandres.

Commission voirie :

Lors d'une réunion ouverte à tous les habitants, les membres de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ont présenté le dispositif Ekosentia qui consiste en un inventaire participatif

des chemins ruraux et des voies communales de la commune afin d'établir un relevé des éléments fixes du paysage : haies, bandes enherbées, fossés, talus, murets, etc. Cinquante

2022-12

kilomètres de chemins ruraux ont été répertoriés. Une réunion est prévue le 21 mai à 10 h afin d'organiser les équipes et d'expliquer la démarche. L'inventaire devra être réalisé à la fin de l'été.

Questions diverses

- Le tivoli et la friteuse seront prêtés à l'APE pour la fête de l'école le 2 juillet.
- Le conseil municipal autorise l'assureur AXA à faire du démarchage sur la commune. Il proposera une assurance santé avec 25 % de ristourne.
- MM. Jeannot, Mozzi-Ravel et Blanchet ont reçu la représentante d'un cabinet mandatée par « Enertag », le porteur du projet de deux parcs éoliens sur Faye-sur-Ardin et Saint Maxire. Ils rappellent à l'assemblée que le projet d'implantation d'un parc éolien sur Faye-sur-Ardin concerne deux zones, l'une au sud-ouest de Faye-sur-Ardin longeant l'autoroute, l'autre à l'est de Faye-sur-Ardin, et au sud du Tail. Celui de St Maxire serait près de l'autoroute au sud de la commune de Surin. Le conseil municipal considère que ces projets porteraient atteinte aux habitants du bourg de Surin, du Tail et des Alleufs pour les constructions proches de l'autoroute. Un autre projet d'implantation prévu sur Pamplie et Xaintray impacteraient les habitants de La Véquière et de Vermenie. Constatant que le territoire de la commune serait encerclé par les éoliennes, le conseil pense qu'il serait peut-être souhaitable de créer un collectif ou une association d'opposition à ces projets. Le dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 12 mai 2022 : délibération n° 1-12/05/2022 à 7-12/05/2022